

## INTERCLUBS DE GIRONDE SENIORS DAMES REGLEMENT PARTICULIER 2017

### 1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **Pour les clubs**

Epreuve ouverte à toutes les Associations Sportives avec terrain de la Gironde.

- **Pour les joueuses**

- Etre membres A.S. et licenciées du club qu'elles représentent.
- Répondre aux exigences du statut amateur, être titulaires de la licence FFGolf de l'année en cours et à jour du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf.
- Etre âgées de 50 ans dans l'année.

- **Pour les capitaines**

Les Capitaines / responsables Séniors Dames qui reçoivent une compétition sur leur terrain, sont chargées de l'organisation de l'épreuve en shot gun, avec désignation des trous et des équipes concernées.

Les capitaines devront collecter les green fees auprès de leurs équipières, afin de n'effectuer qu'un seul règlement par équipe.

### 2. FORME DE JEU

Interclubs par équipes de 6 joueuses, se déroulant sur 5 journées selon le calendrier suivant :

<b>1<sup>ère</sup> Compétition</b>	<b>21 Mars</b>	<b>Arcachon</b>	<b>9h30</b>
<b>2<sup>ème</sup> Compétition</b>	<b>11 Avril</b>	<b>Bordelais</b>	<b>9h30</b>
<b>3<sup>ème</sup> Compétition</b>	<b>9 Mai</b>	<b>Graves &amp; Sauternais</b>	<b>9h30</b>
<b>4<sup>ème</sup> Compétition</b>	<b>23 Mai</b>	<b>Margaux</b>	<b>9h30</b>
<b>Finale</b>	<b>6 Juin</b>	<b>Cameyrac</b>	<b>9h30</b>

- Départs des repères rouges.
- On place la balle sur les zones tondues ras du parcours.
- Départs en shot-gun (cf. horaire ci-dessus).
- Rencontres suivies d'un repas qui ne dépassera pas 20€ pour celles qui le désirent.

## 2-1 Phase préliminaire

### 2-1.1 Forme de jeu

Pour chaque épreuve et chaque club : **3 camps de deux joueuses en stroke play à quatre balles** (R-31).

### 2-1.2 Attribution de points

Le classement de chaque épreuve est établi par addition des 2 meilleurs scores bruts sur les 3 possibles par club. Des points sont attribués en fonction de la place ainsi obtenue :

- 1 point pour l'équipe qui aura joué le moins de coups,
- 2 points pour l'équipe classée 2<sup>ème</sup>,
- 3 points pour l'équipe classée 3<sup>ème</sup>,
- etc...

En cas d'égalité, chaque équipe reçoit le même nombre de points, celui attribué à la place (s'il y a deux 3<sup>èmes</sup>, ils marquent chacun 3 points, le 5<sup>ème</sup> recevant alors toujours 5 points).

Une équipe présentant 2 camps sera classée normalement.

Une équipe sera classée dernière dans les cas suivants :

- L'équipe n'a pas au moins 2 camps (4 joueuses),
- L'équipe ne peut aligner au moins 2 cartes valables à l'issue de la compétition.

### 2-1.3 Classement

En cas d'égalité, le départage final se fait par rapport au meilleur score en points du dernier tour, puis sur la 3<sup>ème</sup> carte.

### 2-1.4 Résultats

Les résultats de chaque rencontre seront fournis à l'aide de la fiche prévue à cet effet, à la Responsable des Séniors Dames du CDGolf33 afin d'établir le classement.

## 2-2 Journée Finale

Les 5 rencontres se dérouleront avec la même formule.

A l'issue de la dernière compétition, l'équipe gagnante sera sacrée

### **CHAMPIONNE SENIORS DAMES de GIRONDE**

**Ordre de jeu** : Les capitaines sont libres du choix de l'ordre de départ des camps de leur équipe.

## 3. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 3-1 Comité de l'épreuve

Il est composé :

- du Président du Comité ou son représentant,
- du Responsable des Seniors Dames au Comité de la Gironde,
- des Capitaines d'équipes des clubs participants.

En cas de litige, et à défaut d'avoir sur place un arbitre officiel qui ne soit pas partie prenante de la compétition, les litiges seront réglés par le Comité de l'épreuve à la majorité simple. A défaut ils seront tranchés, a posteriori, par le Président du Comité de Gironde.

### **3-2 Inscriptions et droit de jeu**

Les 11 clubs concernés, à savoir : ARCACHON, BORDEAUX Lac, BORDELAIS, CAMEYRAC, GRAVES & SAUTERNAIS, GUJAN, LACANAU, MARGAUX, MEDOC, PESSAC et TEYNAC doivent confirmer leur inscription auprès du Comité Départemental de la Gironde par l'envoi impératif d'un chèque d'inscription de 35 € libellé à son nom, à l'adresse figurant en haut du règlement.

Chaque joueuse en déplacement s'acquitte d'un droit de jeu de 25 € maximum qu'elle versera à son capitaine pour un règlement global par équipes.

### **3-3 Divers**

Chaque capitaine doit faire parvenir au golf qui reçoit :

- la composition de son équipe, au plus tard le jeudi soir précédant la rencontre,
- le nombre de repas.